



FONDATION SAINT-LUC FONDATION
D'UTILITE PUBLIQUE

Rapport du Commissaire au Conseil d'administration
sur les comptes annuels pour l'exercice
clos le 31 décembre 2020

Le 11 mars 2021



RAPPORT DU COMMISSAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION SAINT-LUC FONDATION D'UTILITE PUBLIQUE SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la "Fondation Saint-Luc Fondation d'utilité publique" ("la Fondation"), nous vous présentons notre rapport du Commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que Commissaire par le Conseil d'administration du 18 octobre 2018. Notre mandat de Commissaire vient à échéance à la date du Conseil d'administration délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la "Fondation Saint-Luc Fondation d'utilité publique" durant trois exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Fondation, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 18.441.466,91 et d'un compte de résultats qui se solde par un résultat positif de l'exercice de EUR 788.014,85.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board) et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités du Commissaire relatives à l'audit des comptes annuels*" du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés de la Fondation, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la Fondation en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

Responsabilités du Commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du Commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Fondation, ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle le Conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier.

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations, ainsi que des statuts de la Fondation.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Fondation au cours de notre mandat.



Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, ou du Code des sociétés et des associations.

Liège, le 11 mars 2021

Le Commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Christelle Gilles

Christelle Gilles
Réviseur d'Entreprises

Patrick Cammarata

Patrick Cammarata
Réviseur d'Entreprises

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **Fondation Saint - Luc**
Forme juridique: Fondation d'utilité publique
Adresse: Avenue Hippocrate N°: 10 Boîte:
Code postal: 1200 Commune: Woluwe-Saint-Lambert
Pays: Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
Adresse Internet: www.fondationsaintluc.be

Numéro d'entreprise BE 0818.483.030

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 11-02-2020

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

11-03-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-asbl 6.1, C-asbl 6.2.1, C-asbl 6.2.2, C-asbl 6.2.3, C-asbl 6.2.4, C-asbl 6.3.2, C-asbl 6.3.3, C-asbl 6.3.4, C-asbl 6.3.5, C-asbl 6.3.6, C-asbl 6.4.1, C-asbl 6.4.3, C-asbl 6.5.1, C-asbl 6.5.2, C-asbl 6.7, C-asbl 6.11, C-asbl 6.13, C-asbl 6.15, C-asbl 6.16, C-asbl 7, C-asbl 8

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

BOËL Nicolas

Drève des Shetlands 6
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

Début de mandat: 14-12-2017

Fin de mandat: 13-12-2023

Administrateur

HAEGELSTEEN Regnier

avenue Nestor Plissart 14
1040 Etterbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 13-12-2018

Fin de mandat: 12-12-2021

Président

PETERBROECK Michel

rue Fond du Village 35
1315 Incourt
BELGIQUE

Début de mandat: 13-12-2018

Fin de mandat: 12-12-2021

Administrateur

ULLENS DE SCHOOTEN Brigitte

Kasteelstraat 12
3080 Tervuren
BELGIQUE

Début de mandat: 13-12-2018

Fin de mandat: 12-12-2021

Administrateur

VAN DEN EYNDE Pierre

avenue Cardinal Micara 74
1160 Auderghem
BELGIQUE

Début de mandat: 12-12-2019

Fin de mandat: 11-12-2021

Délégué à la gestion journalière

FRERE Cédric

Rue de la Blanche Borne 16
6280 Gerpinnes
BELGIQUE

Début de mandat: 20-10-2017

Fin de mandat: 19-10-2023

Administrateur

LHOIST Nicolas

avenue des Fleurs 10
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

N°	BE 0818.483.030		C-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

Début de mandat: 22-09-2017

Fin de mandat: 21-09-2023

Administrateur

BLONDEL Vincent

rue d'Orbais 13/A
1360 Perwez
BELGIQUE

Début de mandat: 01-09-2014

Administrateur B

DEHASPE Philippe

rue Prosper Matthys 32
1190 Forest
BELGIQUE

Début de mandat: 30-01-2013

Administrateur B

MAZY Renaud

rue Guillaume Boline 19
4260 Braives
BELGIQUE

Début de mandat: 30-01-2013

Administrateur B

STÉPHENNE Jean

avenue Alexandre 8
1330 Rixensart
BELGIQUE

Début de mandat: 30-01-2013

Administrateur B

VANOVERSCHELDE Jean-Louis

Groenhof 11
1970 Wezembeek-Oppem
BELGIQUE

Début de mandat: 03-12-2015

Administrateur B

VAN RIJCKEVORSEL Jacques

avenue des Huit Bonniers 100
1300 Wavre
BELGIQUE

Début de mandat: 21-10-2014

Administrateur B

HOUSSIAU Frédéric

avenue des Eglantines 26
1970 Wezembeek-Oppem
BELGIQUE

Début de mandat: 22-09-2017

Administrateur B

SCHMIDBURG Maria Teresa

sleutelbloemlaan 4
1930 Zaventem
BELGIQUE

Début de mandat: 12-12-2019

Fin de mandat: 11-12-2022

Déléguée à la gestion journalière

SCARNA Sabrina

chemin de la fontaine 6

N°	BE 0818.483.030		C-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

1472 Vieux-Genappe
BELGIQUE

Début de mandat: 09-05-2019

Fin de mandat: 08-05-2022

Administrateur

BERTRAND Alexia

avenue de l'Aviation 12
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

Début de mandat: 12-03-2020

Fin de mandat: 11-03-2023

Administrateur

AUTENNE Alexia

Grand-Place 4
1435 Mont-Saint-Guibert
BELGIQUE

Début de mandat: 01-10-2020

Administrateur B

OPFERGELT Dominique

Le Weya 20
1457 Walhain
BELGIQUE

Début de mandat: 30-01-2013

Fin de mandat: 30-09-2020

Administrateur B

PWC RÉVISEUR D'ENTREPRISES SRL (B00009)

BE 0429.501.944
WOLUWEDAL 18
1932 Sint-Stevens-Woluwe
BELGIQUE

Début de mandat: 18-10-2018

Fin de mandat: 17-10-2021

Réviser d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par:

GILLES Christelle (A01994)

Réviser d'Entreprises
Visé-voie 81/abc
4000 Liège
BELGIQUE

CAMMARATA Patrick (A01648)

Réviser d'Entreprises
Visé-voie 81/abc
4000 Liège
BELGIQUE

N°	BE 0818.483.030		C-asbl 2.2
----	-----------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>6.103.991,33</u>	<u>6.103.991,33</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	103.991,33	103.991,33
Terrains et constructions		22	103.991,33	103.991,33
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	6.000.000	6.000.000
Entités liées	6.14	280/1		
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3	6.000.000	6.000.000
Participations		282		
Créances		283	6.000.000	6.000.000
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>12.337.475,58</u>	<u>9.573.555,75</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	7.854,3	9.345
Créances commerciales		40	7.854,3	9.345
Autres créances		41		
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	7.141.205,29	5.837.547
Valeurs disponibles		54/58	5.184.533,96	3.722.811,42
Comptes de régularisation	6.6	490/1	3.882,03	3.852,33
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>18.441.466,91</u>	<u>15.677.547,08</u>

N°	BE 0818.483.030	C-asbl 3.2
----	-----------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL				
Fonds de l'association ou de la fondation	6.7	10/15	2.684.341,64	1.896.326,79
Plus-values de réévaluation		10	965.104,22	965.104,22
Fonds affectés et autres réserves	6.7	12		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		13		
Subsides en capital		14	1.719.237,42	931.222,57
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		15		
Provisions pour risques et charges		16		
Pensions et obligations similaires		160/5		
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges	6.7	163		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	6.7	164/5		
Impôts différés		167		
DETTES		168		
Dettes à plus d'un an	6.8	17/49	15.757.125,27	13.781.220,29
Dettes financières		17		
Emprunts subordonnés		170/4		
Emprunts obligataires non subordonnés		170		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		171		
Etablissements de crédit		172		
Autres emprunts		173		
Dettes commerciales		174		
Fournisseurs		175		
Effets à payer		1750		
Acomptes sur commandes		1751		
Autres dettes		176		
Dettes à un an au plus	6.8	178/9	15.665.537,3	13.723.440,4
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42/48		
Dettes financières	6.8	42		
Etablissements de crédit		43		
Autres emprunts		430/8		
Dettes commerciales		439		
Fournisseurs		44	20.697,84	68.046,23
Effets à payer		440/4	20.697,84	68.046,23
Acomptes sur commandes		441		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.8	46		
Impôts		45	42.762,34	
Rémunérations et charges sociales		450/3		
Autres dettes		454/9	42.762,34	
Comptes de régularisation	6.8	48	15.602.077,12	13.655.394,17
TOTAL DU PASSIF		492/3	91.587,97	57.779,89
		10/49	18.441.466,91	15.677.547,08

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	6.907.782,71	6.290.692
Chiffre d'affaires	6.9	70	1.062.640,28	476.870,28
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	6.9	73	5.804.407,19	5.813.821,72
Autres produits d'exploitation		74	40.735,24	
Produits d'exploitation non récurrents	6.11	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	6.183.672,47	6.716.629,31
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	903.746,62	1.112.489,87
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.9	62	415.168,01	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.9	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.9	635/9		
Autres charges d'exploitation	6.9	640/8	4.864.757,84	5.604.139,44
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.11	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	724.110,24	-425.937,31
Produits financiers		75/76B	52.419,63	114.586,82
Produits financiers récurrents		75	52.419,63	114.586,82
Produits des immobilisations financières		750	40.385,35	32.428,22
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.10	752/9	12.034,28	82.158,6
Produits financiers non récurrents	6.11	76B		
Charges financières		65/66B	-11.484,98	-578.767,39
Charges financières récurrentes	6.10	65	-11.484,98	-578.767,39
Charges des dettes		650	27,8	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	-62.297,75	-599.431,78
Autres charges financières		652/9	50.784,97	20.664,39
Charges financières non récurrentes	6.11	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	788.014,85	267.416,9
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.12	67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	788.014,85	267.416,9
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	788.014,85	267.416,9

N°	BE 0818.483.030	C-asbl 5
----	-----------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	1.719.237,42	267.416,9
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	788.014,85	267.416,9
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	931.222,57	
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves		791		
Affectations aux fonds affectés et autres réserves		691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	1.719.237,42	931.222,57

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXXXX	103.991,33
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	103.991,33	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8271		
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	<u>103.991,33</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	22/91		

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
**SOCIÉTÉS AVEC LIEN DE PARTICIPATION -
PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392		
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	282		
SOCIÉTÉS AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	XXXXXXXXXX	6.000.000
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283	6.000.000	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

N°	BE 0818.483.030		C-asbl 6.5.3
----	-----------------	--	--------------

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

LISTE DES AUTRES ENTITÉS LIÉES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et
pour les entités de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE

Cliniques universitaires Saint Luc
BE 0416.885.016
Association sans but lucratif
Avenue hippocrate 10/1
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

N°	BE 0818.483.030	C-asbl 6.6
----	-----------------	------------

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	6.052.543,38	5.796.919,47
8681	6.052.543,38	5.796.919,47
8682		
8683		
52	1.088.661,91	40.627,53
8684	1.088.661,91	40.627,53
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter

Exercice
3.882,03

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

N°	BE 0818.483.030	C-asbl 6.8
----	-----------------	------------

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Codes	Exercice
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

Codes	Exercice
9072	
9073	
450	
9076	
9077	

Rémunérations et charges sociales

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice	
Charges à imputer	91.587,97

N°	BE 0818.483.030	C-asbl 6.9
----	-----------------	------------

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Cotisations, dons, legs et subsides

Cotisations

Dons

Legs

Subsides

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'association ou la fondation

Codes	Exercice	Exercice précédent
730		
731	4.343.105,72	4.788.393,51
732	1.461.301,47	939.634,96
733		
9086	6	
9087	4,4	
9088	7.372	
620	266.926,86	
621	67.433,43	
622		
623	80.807,72	
624		
635		
9110		
9111		
9112		
9113		
9115		
9116		
640	4.332,65	5.604.139,44
641/8	4.860.425,19	
9096		
9097		
9098		
617		

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Ventilation des autres produits financiers

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Codes	Exercice	Exercice précédent
6501		
6502		
6510	445.649,32	112.561,9
6511	507.947,07	711.993,68
653		
6560		
6561		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives

- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A l'association ou à la fondation (déductibles)
- Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147	84.949,29	
9148		

N°	BE 0818.483.030	C-asbl 6.14
----	-----------------	-------------

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ET AUTRES SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTITÉS LIÉES			
Immobilisations financières	280/1		
Participations	280		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entités liées	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entités liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entités liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'association ou de la fondation	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
Chiffre d'affaires, cotisations, dons, legs, subsides et autres produits d'exploitation	9493		
SOCIÉTÉS ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253	6.000.000	6.000.000
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283	6.000.000	6.000.000
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation pour sûreté de dettes ou d'engagements de sociétés associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des sociétés associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'association ou de la fondation	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES SOCIÉTÉS AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		

N°	BE 0818.483.030	C-asbl 6.14
----	-----------------	-------------

A un an au plus
Dettes
A plus d'un an
A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives et si elles ne sont pas réalisées conformément aux conditions qui s'inscrivent dans le cadre de l'objet de l'association ou de la fondation défini dans les statuts, y compris le montant de telles transactions et la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de l'association ou de la fondation

Exercice

N°	BE 0818.483.030	C-asbl 6.17
----	-----------------	-------------

Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	1		1
Temps partiel	1002	4,8		4,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	4,4		4,4
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	1.687		1.687
Temps partiel	1012	5.685		5.685
Total	1013	7.372		7.372
Frais de personnel				
Temps plein	1021	150.361	150.361	
Temps partiel	1022	215.679	215.679	
Total	1023	366.040	366.040	
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003			
Nombre d'heures effectivement prestées	1013			
Frais de personnel	1023			
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

N°	BE 0818.483.030	C-asbl 6.17
----	-----------------	-------------

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (SUITE)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	1	5	4,5
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1	5	4,5
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	1	5	4,5
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211		1	0,6
de niveau supérieur non universitaire	1212		1	0,5
de niveau universitaire	1213	1	3	3,4
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1	5	4,5
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'association ou la fondation	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1	5	4,5
210	1	5	4,5
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305			
310			
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343			
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association ou la fondation	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

N°	BE 0818.483.030	C-asbl 6.18
----	-----------------	-------------

Règles d'évaluation

Règles d'évaluation :

Les actifs immobilisés sont évalués comme suit :

Terrains : Les terrains sont évalués à leur valeur d'acquisition. Conformément au droit comptable, aucun amortissement n'est pratiqué sur ceux-ci.

Actifs financiers : Les actifs financiers (placements de trésorerie et disponible) sont évalués à leur valeur d'acquisition.

De manière générale, les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font, le cas échéant, l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition

Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les placements de trésorerie et les valeurs disponibles pour tenir compte, soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée. Les éventuelles plus-values latentes (valeur nette de réalisation supérieure à la valeur d'acquisition) ne sont pas comptabilisées par principe de prudence.

Le fonds social reprend les moyens permanents et les résultats reportés.

Les dettes à court terme sont évaluées à leur valeur nominale. Elles reprennent notamment :

* les dettes commerciales, en ce compris les éventuelles factures à recevoir.

* les dons et mécénats affectés ou en attente d'affectation.

Justification des règles comptable de continuité :

Les comptes au 31 décembre 2020 font état d'un bénéfice reporté de 1.719.237,42 €, en progression de 788.014,85 € par rapport à l'exercice précédent. Cette situation résulte notamment de la logique de comptabilisation transparente que nous avons décidé d'adopter en lien avec les dons et

mécénats reçus, qu'ils soient affectés ou en attente d'affectation, dons et mécénats qui sont comptabilisés en dettes à court terme plutôt que parmi les fonds propres.

Au-delà, nous avons entamé diverses réflexions quant à la logique de financement et de couverture de nos frais administratifs inhérents aux activités déployées.

Au terme de l'exercice, nous présentons un fonds social positif à hauteur de 2.684.341,64 €.

Dans ce contexte, notre Conseil d'administration confirme l'application des règles comptables de continuité.

Honoraires du Commissaire:

Conformément à la Convention, nos honoraires pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2020 ont été majorés pour tenir compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et s'élèveront à EUR 8.282 (plus TVA).